

Accidents de service et maladies professionnelles

Agents de la fonction publique hospitalière

Gestion et indemnisation

2
JOURS

objectifs professionnels

Maîtriser les notions d'accidents de service et de maladies professionnelles.
Connaître les procédures à respecter.
Déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.

public concerné

Responsables ou collaborateurs RH/personnel, responsables des affaires sociales, chargés de prévention, responsables de la gestion des carrières ou des congés, agents chargés des congés et des accidents de service dans la fonction publique hospitalière

programme de la formation

Rappel des notions essentielles

Accident de service
Accident du travail
Accident de trajet
Accident de mission
Maladie professionnelle
Imputabilité au service

Rôle des différents acteurs

Comité médical
Commission de réforme
Médecins agréés
Médecin du travail
CHSCT

Gestion administrative des accidents de service et des maladies professionnelles

Formalités

- information de l'employeur
- déclaration
- enquête administrative
- réserves
- consultation de la commission de réforme
- contre-visite
- notification de la décision

Indemnisation de la victime

- prestations en nature
- prestations en espèces

Reprise des fonctions

- notion de rechute

- consolidation ou guérison
- mi-temps thérapeutique
- contrôle de l'aptitude
- invalidité temporaire ou définitive
- reclassement
- mise en disponibilité d'office
- retraite pour invalidité

Gestion des ATMP des non-titulaires
Etude de cas concrets

▲ Les participants sont invités à apporter tout document en rapport avec le thème (dossiers de maladies professionnelles)

méthode pédagogique lieu et dates



Cas pratiques

PARIS MONTPARNASSE

16 et 17 février 2009
28 et 29 mai 2009
2 et 3 juillet 2009
5 et 6 octobre 2009
16 et 17 novembre 2009

prix

1 190 € H.T. - Réf : 50INCH
Support de stage et documents en ligne compris

Pour aller encore plus loin, choisissez le module

Accid. de service FPH et cong. maladie

- Accid. de service et maladies prof. - Agents de la fonction pub. hosp.
- Congés maladie dans la fonction publique

Durée : 2 + 2 jours

Code : INCH+CMCL

Prix : ~~2 380 € H.T.~~ → 2 025 € H.T.